



URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la Régie communale autonome wavrienne représentée par Mme Masson dont les bureaux se trouvent Place de l'Hôtel de Ville 1 à 1300 WAVRE.

Le terrain concerné est situé Chemin de la Sucrierie et rue de l'Ermitage à 1301 Bierges et cadastré division 1, section L n°30N2, 30P2 - division 3, section D n°150D2.

Le projet consiste en la modification du permis pour la construction d'un hall culturel "la Sucrierie", et présente les caractéristiques suivantes :

- Modifications diverses apportées au bâtiment et au parking qui ont été autorisés dans le cadre du permis unique octroyé le 4 mars 2016.
- Modification partielle du tracé du chemin de la Sucrierie.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles suivants du Code du Développement Territorial :

- D.IV.40 : demande impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur [...]
- R.IV.40-1, 1^{er} 7° : demande visée à l'article D.IV.41 (demande de permis comportant une demande de création, de modification ou de suppression de la voirie communale).

L'enquête publique est également réalisée en application des articles 24 et suivants du Décret du Gouvernement Wallon du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) ;
- Les 10, 14, 24 et 28 octobre 2019 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous à l'adresse suivante : place des Carmes 8 au 1er étage à 1300 Wavre) ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be.

À défaut, la permanence pourrait être supprimée.

L'enquête publique est ouverte le 1^{er} et clôturée le 30 octobre 2019.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be
- remises auprès du Service de l'Urbanisme dont les bureaux se trouvent Place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique relative au dossier n° 19/280.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Madame Hage ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Place des Carmes, 2 à 1300 Wavre, le 30 octobre 2019 à 11h30.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame Hage dont le bureau se trouve place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

A Wavre, le 25 septembre 2019.